



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 26 juin 2025**

L'an 2025 et le 26 juin à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 19 juin 2025.

Date de la convocation : 19 juin 2025

Date d'affichage : 19 juin 2025

**Délibération N° 26-06-2025 / N°117A**

Etaient présents les membres en exercice : 77

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Paul Hemery, Pierre Barrois, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, , Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Florence Dambreville, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnauld Ricq, Olivier Gallet, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier,

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Stéphane Loquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marrochini suppléé par Jonathan Rogez, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour,

Absents excusés : Gérard Nicolle, Sébastien Henquenet, Freddy Balavoine

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien

Bertout procuration à Sylvie Gabez, Alexandre Hulot procuration à Jacques Nick, , Harold Tétu procuration à Jean-Marie Dufay, Michel Petit procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier procuration à Stéphane Gomes, Sabine Surelle procuration à Pascal Mestan, Jean-Michel Delannoy procuration à Michel Seroux, Philippe Lefebvre procuration à André Michel, Ludovic Degouve procuration à Marc Degrendele, Jean-Michel Schulz procuration à Yannick Barlet, René Pruvost procuration à Anne-Sophie Larivière, Serge Leu procuration à Dominique Verdel, Roland Descamps procuration à Marie Bernard, Jean-Louis Lebas procuration à Philippe Vanderbeken, Jean-François Varoqui procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux,

**Secrétaire de séance : Jean-Paul HEMERY**

**Titre de la délibération : Evolution de l'aide « coup de pouce réno », aide locale à la rénovation et à l'adaptation des logements**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,  
 Vu les compétences de l'intercommunalité,  
 Vu le Projet de territoire voté le 14 Octobre 2021,  
 Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial approuvé le 16 Décembre 2021,  
 Vu la délibération n° 27-06-2024 / N°108 du 27 Juin 2024.*

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'au travers de la délibération N° 27-06-2024 / N°108 du 27 Juin 2024, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a créé « Coup de pouce réno », une aide communautaire pour aider les ménages qui souhaite rénover ou adapter leur logement.

Elle rappelle que la Communauté de Communes porte une politique forte en matière d'habitat à travers plusieurs dispositifs : le Guichet Unique de l'Habitat, « ton énergie se fait la malle ? », les permanences délocalisées, les permanences de l'architecte conseil, programme « Territoire Zéro Exclusion Énergétique »,...

C'est dans ce cadre que « Coup de pouce réno » avait été mis en place pour soutenir davantage les ménages en leur finançant une partie de leurs travaux.

Madame la Vice-présidente propose de revoir les montants alloués aux particuliers comme suit :

<b>Public éligible</b>	<b>Gain énergétique obligatoire</b>	<b>Jusqu'au 30 Juin 2025 : Subvention des Campagnes de l'Artois : 20 % de l'aide de l'Anah plafonné à :</b>	<b>A partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 : Subvention des Campagnes de l'Artois : 20 % de l'aide de l'Anah plafonné à :</b>
<b>Ménages Très modestes</b>	Saut de 2 classes	1 000 €	2 000 €
	Saut de 3 classes	1 500 €	3 000 €
	Saut de 4 classes	2 000 €	4 000 €
<b>Ménages Modestes</b>	Saut de 2 classes	1 000 €	2 000 €
	Saut de 3 classes	1 500 €	3 000 €
	Saut de 4 classes	2 000 €	4 000 €

<b>Ménages Intermédiaires</b>	Saut de 2 classes	500 €	500 €
	Saut de 3 classes	1 000 €	1 000 €
	Saut de 4 classes	1 500 €	1 500 €
<b>Ménages Supérieurs</b>	Saut de 2 classes	500 €	500 €
	Saut de 3 classes	1 000 €	1 000 €
	Saut de 4 classes	1 500 €	1 500 €

Si les dossiers concernent « Ma Prime Logement Décent » (logement très dégradé), l'aide communautaire pourra être portée jusqu'à 7 000 € (5 000 € actuellement) selon les mêmes modalités de calcul de l'aide (20 % de l'aide de l'Anah).

Le montant des aides à l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap n'évoluent pas.

Il est précisé que cette évolution des montants permettra de prendre en compte les évolutions des coûts des travaux et tenir compte des montants moyens de travaux et s'appliquera pour tout dossier déposer à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025.

Madame la Vice-Présidente précise ainsi que ce programme d'aides n'est pas éligible aux propriétaires bailleurs et propose de maintenir une enveloppe annuelle de 115 000 €. Elle précise également que le budget est fongible, permettant ainsi de répondre à demande réelle des habitants du territoire en fonction de leur projet.

Enfin, Madame la Vice-Présidente précise que toutes les modalités techniques et financières du programme d'aide « coup de pouce réno » sont détaillées dans le règlement ci-joint.

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'acter l'évolution de « coup de pouce réno » à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025,
- de prolonger le dispositif d'aides jusqu'au 31 Décembre 2026,
- d'allouer un budget annuel de 115 000€ pour cette opération,
- d'accepter les conditions et modalités pratiques définies dans le règlement ci-joint pour bénéficier de l'aide communautaire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce programme.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/07/2025 et publication ou notification du 22/07/2025



Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le



ID : 062-200069482-20250626-D117A\_2025-DE